



Le Murin à oreilles échancrées est une chauve-souris de taille moyenne, dont l'envergure en vol ne dépasse pas 25 cm. Ses oreilles présentent une échancrure au 2/3 du bord externe du pavillon. Le pelage gris-brun peut être légèrement teinté de roux.



Cycle biologique

Les femelles donnent naissance à un seul jeune par an. Les jeunes naissent de la mi-juin à la fin juillet selon les conditions climatiques. L'accouplement a lieu à l'automne et peut se prolonger jusqu'au printemps. Durant la période de reproduction les femelles se regroupent pour former des colonies composées d'une vingtaine à plusieurs centaines d'individus. Bien que la longévité soit de 16 ans, l'espérance de vie se situe autour de 3 à 4 ans.



Habitats privilégiés

Le Murin à oreilles échancrées utilise des combles et greniers offrant des températures élevées pour se reproduire. Il se nourrit au niveau de prairies, de vergers, de milieux boisés ou encore de jardins avec une proportion importante de points d'eau. Il hiberne dans des fissures ou des cavités arboricoles.



Répartition géographique

Le Murin à oreilles échancrées est une espèce thermophile qui se trouve dans nos régions en limite Nord de son aire de répartition. Sur le site Natura 2000, les populations de Murins à oreilles échancrées sont en forte régression notamment suite à la raréfaction des sites de reproduction.



Menaces

Les risques de disparition de l'espèce sont principalement liés à :

- la raréfaction des sites de reproduction suite à des rénovations,
- la disparition progressive des habitats favorables à la chasse,
- les coupes d'arbres à cavités,
- l'éclairage public et les collisions routières.

Préconisations de gestion

De façon à assurer la préservation de l'espèce au niveau de la ZSC, plusieurs actions peuvent être menées comme :

- la protection des gîtes de reproduction,
- la mise en place de corridors entre les milieux ouverts (zones de chasse) et les secteurs urbains (gîtes),
- le maintien de vieux arbres à proximité de points d'eau,
- la limitation de l'emploi d'insecticides et de vermifuges à longue période d'action pour le bétail,
- le maintien de la gestion extensive des prairies,
- l'information du public.